

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire =
Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 12 (1962)

Heft: 2

Buchbesprechung: The Girondins [M.J. Sydenham]

Autor: Delhorbe, C.-R.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. J. SYDENHAM, *The Girondins*. London, The Athlone Press, 1961. In-8°, 252 p., 6 pl.

M. Sydenham s'est proposé deux buts : celui de montrer que « les généralisations habituelles sur les Girondins devaient être quelque peu révisées », but qu'il atteint brillamment ; et celui de prouver que « l'existence même du parti girondin constitue une remarquable légende historique », point sur lequel il ne convainc pas, car son livre, appuyé sur de longues et consciencieuses recherches aux Archives Nationales et au British Museum, abonde à la fois en aperçus ingénieux et en contradictions.

Il y a en effet le cas des Girondins sous l'Assemblée Législative et celui des Girondins sous la Convention. Il est évident que, passant dès le début de la Convention à l'opposition ou à la défensive, le « parti girondin » a été gonflé artificiellement par une alliance avec de nombreux députés qui n'avaient que le désir de combattre la Montagne et le joug de « Paris ». D'où leur fédéralisme, la seule attitude commune que M. Sydenham leur reconnaisse, du moins si on lui garde son sens négatif. Vis à vis de ce groupe hybride, M. Sydenham a donc beau jeu.

Il aurait pu suivre le conseil de Mathiez, lequel, après s'être servi des listes de proscription pour la commodité, reconnaissait qu'elles sont peu probantes et qu'on ne saura qui a vraiment été « Girondin » qu'après un examen systématique des actes et des votes de chacun. Même en les renvoyant aux appendices, M. Sydenham aurait pu ainsi résoudre le problème de la discrimination d'une façon quasi définitive, rendant un grand service pratique à ses successeurs. Il a préféré publier les huit listes de proscription telles quelles, en se bornant à éliminer le seul nom sur lequel l'étiquette de « Girondin » est par trop paradoxale, celui de Philippe Egalité. Il a ajouté de nouveaux « Girondins » d'après Aulard, puis d'après Claude Perroud, en indiquant à chaque nom pour quelle raison, futile ou valable, ces historiens les avaient incorporés au groupe ; il leur a adjoint, sans commentaire critique cette fois, une autre liste établie par l'historien anglais Morse Stephens ; enfin, il a constitué lui-même une dernière liste, qui englobe toutes les autres, sans diminuer en rien la confusion du *statu quo ante*. Cette compilation favorise évidemment sa thèse que les « Girondins » sont un assemblage hétéroclite plutôt qu'un parti ; mais est-ce là jouer tout à fait franc jeu ?

Car si la thèse est à peu près soutenable pour les députés à la Convention, elle devient paradoxale, même si l'on se sert uniquement du texte de M. Sydenham, pour les membres de l'Assemblée Législative. Là tout ce qu'on peut lui accorder, c'est que le nom de « Girondins » est un peu anachronique et qu'il serait préférable de les appeler alors Brissotins, comme fera plus tard Camille Desmoulins, puisque Brissot a alors plus d'influence et de notoriété que Vergniaud. Mais c'est bien le même noyau. Ici, l'on se demandera entre parenthèses si la nationalité anglaise de M. Sydenham ne lui nuit pas. Elle le sert tant qu'il s'agit d'être impartial, car il n'a pas à combattre les préjugés inconscients dont un Français a toujours tant de peine

à se défaire. Mais l'Anglais, quoiqu'il sache un «parti» dans son acception moderne inconcevable dans la France d'alors, même pas appliqué encore en Angleterre, et quoiqu'il s'efforce en principe de tenir compte du «French Individualism», n'a pas assez constamment à l'esprit ces correctifs indispensables.

Les Girondins, nous dit-il, ne sont pas des coéquipiers. Ce sont des amis dont les idées, plutôt philosophiques que politiques, se ressemblent; ils ne se réunissent que par petits groupes, et ce n'est que sous la Convention qu'on peut supposer chez l'un d'eux (Dufriche-Valazé) d'assez fréquents conciliabules avant les séances. Ceci serait déjà très discutable, car ce n'est pas le hasard, ce sont leurs idées politiques communes qui ont lié Brissot avec les Roland, puis avec Buzot et Barbaroux. Et quant au lieu de réunion, M. Sydenham perdrait-il de vue que, pendant les premiers mois de l'Assemblée Législative, le Club des Jacobins pouvait en servir? Et le rester même quelque temps après que Brissot y eut été mis en minorité par Robespierre sur la question, comme on sait, de l'opportunité d'une guerre offensive? Certes, M. Sydenham sait fort bien que ces premiers «Girondins» étaient des Jacobins, mais il doit l'oublier parfois; car, tout en combattant avec vivacité l'emploi abusif du mot «Girondin», il emploie lui-même trop souvent le mot «Jacobin» dans son sens général, voire populaire, au lieu de lui garder avec soin son sens historique. Et cela nuit à la clarté de son exposé, comme lorsqu'il emploie le mot «royaliste» sans distinction de nuance.

Donc, résumant lui-même, avec sagacité et bonne foi, l'activité de ce groupe parlementaire qui, d'après lui, n'en est pas un, M. Sydenham le montre appliquant sous la Législative un programme commun, proposé par les chefs de file, approuvé, au moins par leurs votes, par les adhérents les plus obscurs. Dans des temps aussi troublés, trente-huit députés français ont maintenu un an une similitude d'opinion à peu près totale (un seul d'entre eux ne s'est pas associé, au début, à la politique belliqueuse de Brissot, mais il s'est rallié ensuite), et celui qui nous le prouve nous assure en même temps qu'ils ne formaient pas un parti! Que lui faut-il donc?

La politique de ce noyau-là n'est pas du tout aussi décousue que M. Sydenham le trouve. Comme elle s'appuie sur un projet (aussi chimérique que l'on voudra!) de guerre de libération européenne, l'alliance avec un général est nécessaire, et il est logique qu'on l'y cherche et qu'on l'y trouve auprès d'un royaliste constitutionnel, Narbonne d'abord, puis Dumouriez. Que leur programme se réalise par la République ou sous un roi tout à fait docile, ce n'est pas pour les Girondins la circonstance essentielle. Leurs hésitations entre le 20 juin et le 10 août, sur lesquelles le dernier en date de leurs historiens exprime mainte idée intéressante, le prouvent bien. Reprenant, grâce à M. Sydenham, l'analyse de l'attitude à la Convention de la fraction «girondine», assaillie par une fraction montagnarde compacte, débordée par des fractions alliées ou apparentées des plus divisées, on la comprend tout autrement que lui, même en se basant uniquement sur son

ouvrage. Et, constatant que, sous la Législative, le groupe avait cherché une alliance vers son aile droite, et sous la Convention vers la droite comme vers la gauche, on interprétera tout autrement que lui les seuls calculs systématiques qu'il ait entrepris de faire dans le sens recommandé par Mathiez.

M. Sydenham a tiré de la masse informe de deux cents hommes politiques présumés girondins parce qu'opposés aux montagnards, soixante députés qu'il estime «plus ou moins associés à Brissot». Il les a divisés en trois groupes de 17, 25 et 18 membres selon l'intimité qu'il leur attribue avec le chef de file... Subdivision des plus sujettes à caution! Pourquoi M. Sydenham n'a-t-il pas mis dans le premier groupe Bancal des Issarts, Rebecqy, même Lanthenas plutôt que Lanjuinais et Kersaint, tellement loin d'être des Girondins militants que l'historien Biré a pu soutenir que Lanjuinais n'avait jamais été qu'un royaliste à peine constitutionnel et que Kersaint a donné sa démission avant le procès du roi! Est-ce parce qu'il a acquis quelque preuve, qu'il ne nous donne point et qui serait vraiment sensationnelle, qu'ils étaient liés d'amitié personnelle avec Brissot?

Mais ce qui est plus discutable encore, c'est le résultat auquel le conduit l'analyse des votes de ces soixante «plus ou moins associés» dans deux circonstances importantes: le procès du roi et le rétablissement de la Commission des Douze dont l'échec entraîna leur perte. Il triomphe d'y avoir découvert que le maximum de divergences se manifeste, non chez les hommes les plus éloignés (d'après lui!) de Brissot, mais chez ceux qui sont au centre de «sa prétendue faction». Donc, déclare-t-il, le parti girondin reflétait, sous la Convention, la division de cette assemblée; donc il n'existe pas. Alors qu'on peut tirer des conclusions toutes différentes du contraste entre les votes de Brissot, les plus cléments possibles vis-à-vis de Louis XVI, et ceux de Vergniaud en sens contraire; et estimer, par exemple, que la «faction» était désorganisée par l'offensive adverse et que ses chefs, sans s'être divisés sur les principes, étaient réduits à des calculs d'opportunité.

Lausanne

C.-R. Delhorbe

ADRIEN DANSETTE, *Louis-Napoléon à la conquête du pouvoir*. Paris, Hachette, 1961. In-8°, 419 p. (Histoire du Second Empire, I.)

Ce livre se présente comme le tome premier, ou plus exactement comme l'introduction d'une *Histoire du Second Empire*. L'œuvre projetée comprendra six autres volumes, dont le plan sera analytique et non pas chronologique, et qui seront respectivement consacrés à la politique intérieure du régime (*Du Deux Décembre au Quatre Septembre*), à l'essor économique du pays (*Naissance de la France moderne*), au tableau de la vie sociale, religieuse, intellectuelle de l'époque (*La France du Second Empire*), à la politique étrangère enfin (*L'Europe de Napoléon III, Napoléon III et la politique mondiale, Napoléon III et Bismarck*).